

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 42400

présenté par

M. Mélenchon, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguiet, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

à l'amendement n° 26739 de M. Jumel

ARTICLE 2

Au début de l'alinéa 4, ajouter le mot :

« totalement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par ce sous-amendement, nous souhaitons appuyer l'amendement concerné, et souligner par la même le caractère totalement régressif de cette réforme.

Le gouvernement affirme que chaque euro cotisé vaudra, pour tout le monde, un même nombre de points, mais on ignore complètement ce que vaudra un point lors du versement de la pension ! C'est une retraite tombola dont on connaît le prix d'achat mais pas le lot obtenu ! La règle d'or, qui voudrait que la valeur du point ne baisse pas, n'apporte aucune garantie sur le maintien du niveau de vie : ce que le gouvernement garantit par la valeur du point, il peut le reprendre par le décalage de l'âge pivot ou en changeant la loi !

On sait par exemple que l'espérance de vie d'une génération conditionnera la valeur du point. Pour le dire crûment, si vous ne voulez pas travailler plus longtemps pour atteindre un certain niveau de pension, vous aurez intérêt à ce que l'on meure plus vite au sein de votre génération !